



Direction Générale
des Services

VILLE D'ANGOULEME
Extrait du registre des délibérations

REFORME DES AUTORISATIONS D'URBANISME
Maintien du permis de démolir et de la déclaration
préalable pour clôture sur le territoire d'Angoulême

2007.10.239

Conseil Municipal du 3 octobre 2007

Rapporteur :
M. MARDIKIAN

Déposée à la Préfecture de la Charente
Le 10 OCT. 2007 Publiée le 10 OCT. 2007

L'AN DEUX MILLE SEPT et le 3 octobre, à 17 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 20 septembre 2007

Membres présents :


M. Philippe MOTTET, Maire,
Mme Annie FOUGERE, Mme Martine FAURY, M. Jean-Claude MOGIS, Mme Marie-Claude COURNEDE,
M. Jean-Jacques SYOEN, Mme Marie-Claude ROGER (à partir du n°219), M. Jean MARDIKIAN,
Mme Colette DUSSAILLANT, M. Jean-Yves DE PRAT, M. Jean-Marie BENTEYN, Adjoints,
Mme Anne-Marie MAFIOLY, M. Rolland MIGNONNEAUD, M. Jacques MOUSNIER, Mme Marie-Thérèse ZOUAD, Mme Jacqueline WILDE, Mme Bernadette FAVE, M. Jean-Pierre MATHIEU,
Mme Véronique SECHERRE, Mme Evelyne FROUIN, Mme Brigitte DECOURCELLE, M. François ELIE,
M. Samuel CAZENAVE, M. Xavier DEVIGNE, Mme Halima ANTATE, Mme Françoise ROUFFIGNAT,
M. Arnaud DE GARSIGNIES, M. Jean-Claude PLASSERAUD, Mme Michèle RAPIDEL, M. Jean-Claude CARAIRE, M. Pierre DEBIEN, M. Alain PROUX DELROUYRE, Mme Janine GUINANDIE (à partir du n°219), Mme Maryse DUMEIX, Mme Irène TIFFONNET, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

- M. Bernard ALLIAT à M. Philippe MOTTET
- M. Patrick RIFFAUD à Mme Marie-Claude COURNEDE
- Mme Marie-Claude ROGER à M. Jean-Marie BENTEYN (jusqu'au n° 218)
- M. Gérard BERGER à M. Rolland MIGNONNEAUD
- M. Gérard MARQUET à M. François ELIE
- M. Jean-Baptiste MATTEI à M. Jean-yves DE PRAT
- Mme Sophie DIOP à Mme Halima ANTATE
- Melle Angélique CONNAN à M. Arnaud DE GARSIGNIES
- M. Jean-Claude VIOLLET à Mme Janine GUINANDIE

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOGIS

Certifié exécutoire
P/Le Maire
Le Directeur Général Adjoint,


D.G.A.
Chargé des Affaires Financières
et de l'Action Municipale

**REFORME DES AUTORISATIONS
D'URBANISME - maintien du permis de démolir
et de la déclaration préalable pour clôture
sur le territoire d'Angoulême**

2007.10.239

Conseil Municipal du 3 octobre 2007

Rapporteur : M. MARDIKIAN

L'entrée en vigueur, au 1er octobre 2007, de la réforme des autorisations d'urbanisme oblige les communes qui le souhaitent à délibérer pour continuer de soumettre, sur tout ou partie de leur territoire, la démolition des constructions à permis de démolir et l'édification des clôtures à déclaration préalable.

Actuellement, le permis de démolir et la déclaration de travaux pour clôture sont exigés sur l'intégralité du territoire communal.

Afin de garantir une qualité urbaine satisfaisante ainsi que l'égalité de tous les angoumoisins au regard des procédures d'urbanisme, il vous est proposé de maintenir ce même régime.

Par conséquent, il vous est demandé :

- de soumettre à permis de démolir la démolition des constructions existantes sur l'ensemble du territoire communal ;*
- de soumettre à déclaration préalable l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal.*

Soumis aux commissions Urbanisme - Cadre de Vie - Environnement et Finances - Programmation - Economie Locale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil, à l'Unanimité,

APPROUVE les propositions du rapporteur.

*Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
trois octobre deux mille sept*

Pour copie conforme,

P/Le Maire,

L'Adjoint

Luc Duval

